



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

08/2026

Demande de crédit pour la création d'une connexion entre les deux zones de pression du réseau d'eau potable dans le secteur du Forum et la mise en conformité d'un collecteur d'eaux claires

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Mercredi 27 mai 2026 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 81.05.01

I:\6-SERVICES-TECHNIQUES\81-SERVICE-EAUX\81.05-distribution-installation\81.05.01-installations-entretien\81.05.01_Village-centre\Preavis\Preavis_08-2026.docx

Savigny, le 28 avril 2026

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du projet	3
1.1 Eau sous pression	3
1.2 Canalisations d'eaux claires et usées (EC/EU).....	3
2. Données et descriptif techniques (eau potable)	3
2.1 Conformité au PDDE 2001 en cours de révision	3
2.2 Description du projet	4
2.3 Etapes.....	4
2.4 Autorisations	5
3. Données et descriptif techniques (eaux claires)	5
3.1 Conformité au PGEE.....	5
3.2 Description du projet	5
3.3 Autorisations	5
4. Coûts	6
4.1 Appels d'offres	6
4.2 Devis des travaux.....	6
4.2.1 Eau potable	6
4.2.2 Subventions pour l'eau potable.....	6
4.2.3 Eaux claires.....	7
4.3 Récapitulation des coûts	7
5. Crédit	8
5.1 Montant du crédit	8
5.2 Amortissement	8
5.3 Charges d'exploitation.....	8
5.4 Financement	8
5.5 Commission des finances.....	8
6. Conclusions	9

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 536'700.00 TTC pour la création d'une connexion entre les deux zones de pression du réseau d'eau potable dans le secteur du Forum et la mise en conformité d'un collecteur d'eaux claires

1. Présentation du projet

1.1 Eau sous pression

Suite à la transformation du réservoir des Planches en station de pompage (préavis n° 07/2020), le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) du 23 mars 2001, en cours de révision, a été modifié dans le sens que l'alimentation de la zone de pression inférieure (anciennement Les Planches) doit être complétée par un appui depuis le réseau supérieur (Erbenaz) dans le secteur du Forum.

Cette mesure permettra de renforcer l'alimentation et la défense contre l'incendie du secteur à l'aval de la route de la Claié-aux-Moines et comprenant les constructions importantes entre le chemin de la Verne et la route des Miguettes, mais aussi les routes de Chexbres et de Lutry.

Par ailleurs, le projet de transformation du Rural (préavis n° 04/2025) impacte une conduite d'eau potable en fonte, posée lors de la construction du Forum en 1985. Cette conduite est en fin de vie technique, en raison d'une piètre qualité des revêtements anticorrosion dans les années 1970-80. Elle sera remplacée à neuf, hors de l'emprise des travaux prévus.

1.2 Canalisations d'eaux claires et usées (EC/EU)

Le collecteur d'eaux claires (EC) dans la route de Mollie-Margot est sous-dimensionné. Composé de tuyaux en béton, il présente par ailleurs des défauts structurels et de conception. L'ouverture de fouilles pour la pose d'une conduite d'eau sous pression offre l'opportunité d'une mise en conformité sur une portion des travaux en lien avec l'eau potable.

Quant au collecteur d'eaux usées (EU), son calibre et son état sont conformes aux exigences du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du 11 juillet 2007.

2. Données et descriptif techniques (eau potable)

Le projet est présenté sur les plans ci-joints (annexes 1 et 2) : situation et profils types.

2.1 Conformité au PDDE 2001 en cours de révision

Outre le besoin d'un appui au réseau inférieur par celui de l'Erbenaz, le PDDE exige que le diamètre utile de la conduite de bouclage autour du Forum soit augmenté de 125 à 150 mm.

La connexion entre les réseaux sera réalisée par un ouvrage souterrain comprenant deux réducteurs de pression à fonctionnement hydraulique, afin de garantir la redondance et la disponibilité lors de travaux de maintenance.

2.2 Description du projet

Une nouvelle conduite en polyéthylène PE100 PN16 Ø180/147.2 mm sera posée en bordure des routes de la Claie-aux-Moines et de Mollie-Margot. Son tracé a été choisi pour minimiser les impacts sur le trafic et ne pas compromettre un futur réaménagement de la place du Forum.

Côté Ouest, elle sera raccordée sur la conduite existante en fonte DN125. Elle rejoindra le trottoir de la route de Mollie-Margot et s'y tiendra jusqu'au passage piétons devant le Complexe scolaire.

L'ancienne conduite sous les escaliers du Forum sera maintenue en service pour l'alimentation des bâtiments existants. Sa désaffectation sera réalisée lors du réaménagement de la place du Forum.

La borne hydrante (BH) n° 53 est actuellement en bout du réseau inférieur. La pression disponible est insuffisante (inférieur à 4 bars) et le projet prévoit son transfert sur le réseau supérieur (10 bars). La BH sera remplacée par un modèle répondant aux exigences actuelles de l'ECA.

A l'amont, le projet sera mutualisé avec celui du collecteur EC pour une pose en fouille commune. Le devis des travaux a pris en compte cette synergie. Une vanne sera mise en place pour anticiper le futur remplacement de la conduite en direction de Mollie-Margot.

La nouvelle conduite cheminera dans les parcelles du domaine public (DP 9 et DP 1003), ainsi que sur la parcelle privée communale RF n° 5. Aucune acquisition de droits fonciers n'est à prévoir.

La chambre de réduction de pression sera construite en souterrain dans la parcelle RF n° 5, sous l'îlot de verdure situé à l'aval de la fontaine. Le terrain sera reconstitué à l'identique pour permettre le maintien des aménagements floraux réalisés par le service de la voirie à cet endroit.

La conduite basse pression du réseau inférieur traversera la route de Mollie-Margot pour rejoindre les vannes posées à neuf dans le cadre de la réfection de la route des Miguettes.

L'unique branchement privé existant, celui de la parcelle RF n° 9, sera assaini par tubage dans l'ancienne conduite en fonte DN 250. Actuellement, le diamètre inadapté de cette ancienne alimentation principale nécessite une purge hebdomadaire pour éviter la stagnation de l'eau. Une fois l'assainissement réalisé, plus aucune intervention des collaborateurs communaux ne sera requise.

Les bâtiments du Rural feront l'objet d'un nouveau branchement à charge du projet de l'architecte, dont l'emplacement sera défini ultérieurement.

2.3 Etapes

Le projet est divisé en 2 étapes dont la réalisation est prévue sans interruption. Cependant, si le projet du Rural devait imposer une séparation des étapes, l'exécution des travaux pourrait s'y adapter aisément.

2.4 Autorisations

L'approbation du dossier est en cours par l'ECA et l'Office de la consommation (OFCO), conformément aux exigences légales. L'enquête publique se déroulera à l'issue de la procédure cantonale.

3. Données et descriptif techniques (eaux claires)

Le projet est présenté sur les plans ci-joints (annexes 1 et 2) : situation et profils types.

3.1 Conformité au PGEE

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du 11 juillet 2007, en vigueur, prévoit un diamètre de 350 mm pour le collecteur EC dans le tronçon inférieur de la route de Mollie-Margot. Selon son auteur, les modifications climatiques et l'adaptation normative aux pluies de projet pourraient imposer un calibre de 400 mm.

Ce diamètre de 400 mm a dès lors été considéré pour le projet.

3.2 Description du projet

Le tronçon aval du projet d'eau sous pression n'offre pas de synergies pour les eaux claires. Le collecteur est sous la chaussée et s'éloigne progressivement du tracé de l'eau. Son remplacement sera coordonné avec le futur chantier de réfection de la chaussée.

Depuis l'entrée aval du parking devant le Rural, le collecteur en polypropylène PP SN12 DN400 sera déplacé dans la parcelle privée communale RF n° 5 du Rural. Selon les premières investigations, quatre grilles de collecte des eaux pluviales devraient être remplacées et leurs sacs dépotoirs reconstruits à neuf.

Les plans seront optimisés en phase exécution pour garantir la compatibilité avec le futur projet routier.

Aux extrémités du tronçon remplacé, des chambres de visite conformes aux normes en vigueur, seront construites. Elles permettront le branchement des EC du Rural et la reprise des collecteurs existants en amont.

Toutes les conduites EC et EU du Rural sont à la charge du projet d'architecte et ne font pas partie du budget du présent préavis.

3.3 Autorisations

L'enquête publique sera ouverte conjointement avec le projet d'eau sous pression, en un seul et même dossier.

4. Coûts

4.1 Appels d'offres

Les travaux ont fait l'objet d'appels d'offres en gré à gré comparatif conformément à la législation sur les marchés publics. Le marché sera attribué sous réserve de l'obtention des autorisations et du crédit.

Le devis est basé sur les offres rentrées, majorées d'environ 10 % en raison des incertitudes liées à la situation internationale et de leur influence sur les coûts des matériaux et des transports.

4.2 Devis des travaux

4.2.1 Eau potable

➤ Travaux		
- Génie civil : étapes 1 et 2	CHF	205'000.00
- Appareillage	CHF	70'000.00
- Réducteurs de pression et filtres	CHF	15'000.00
- Raccordement électrique et équipements	CHF	10'000.00
Sous-total	CHF	300'000.00
➤ Honoraires divers		
- Ingénieur civil : étude, appels d'offres	CHF	32'000.00
- Ingénieur civil : suivi de l'exécution	CHF	18'000.00
- Ingénieur civil : structures porteuses (béton armé)	CHF	5'000.00
- Ingénieur géomètre : servitudes, points limites, bornes	CHF	12'000.00
- Mise à jour du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT)) et relevés	CHF	3'000.00
Sous-total	CHF	70'000.00
➤ Divers et imprévus (travaux et honoraires) : env. 10 %	CHF	37'000.00
TOTAL HT	CHF	407'000.00

4.2.2 Subventions pour l'eau potable

Conformément au Règlement du 30 octobre 2013 sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN ; BLV 963.41.5), l'ECA octroie en principe une subvention de 10 % pour le remplacement de conduites et de 50 % pour celui des bornes hydrantes.

Selon les règles sur la comptabilité des communes, la subvention n'est pas déduite de la demande de crédit. Lors de son versement, elle est portée en revenu de l'investissement concerné.

4.2.3 Eaux claires

➤ Travaux		
- Génie civil	CHF	82'000.00
Sous-total	CHF	82'000.00
➤ Honoraires divers		
- Ingénieur civil : étude, appels d'offres	CHF	6'600.00
- Ingénieur civil : suivi de l'exécution	CHF	12'000.00
- Ingénieur géomètre : servitudes, points limites, bornes	CHF	6'000.00
- Mise à jour du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT)) et relevés	CHF	2'400.00
Sous-total	CHF	27'000.00
➤ Divers et imprévus (travaux et honoraires) : env. 10 %	CHF	11'000.00
Sous-total HT	CHF	120'000.00
➤ TVA 8.1 %, arrondie à	CHF	9'700.00
TOTAL TTC	CHF	129'700.00

4.3 Récapitulation des coûts

➤ Eau potable	CHF	407'000.00	HT
➤ Eaux claires	CHF	129'700.00	TTC
TOTAL TTC	CHF	536'700.00	

5. Crédit

5.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 536'700.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

5.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1), modifié le 29 novembre 2023, est applicable avec effet au 1^{er} janvier 2024.

L'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

Ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

En l'espèce, l'amortissement proposé dans le présent préavis est fixé à 60 ans, en application de l'article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1.

5.3 Charges d'exploitation

L'entretien annuel des réducteurs de pression et la facture d'électricité pour la pompe de relevage seront portés au budget de fonctionnement. Hormis les charges afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit, il n'y a pas d'autres supplémentaires d'exploitation,

5.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 536'700.00.

5.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 08/2026 du 28 avril 2026 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 536'700.00 TTC (cinq cent trente-six mille sept cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026.

Délégué municipal : M. Jean-Claude Rochat

Annexes :

- 1) Plan de situation
- 2) Plan de profils types



Situation: voir plan n° 1904-06-21

D					
C					
B					
A					
Indice	Modification	Date	Auteur	Date vérif.	Vérificateur

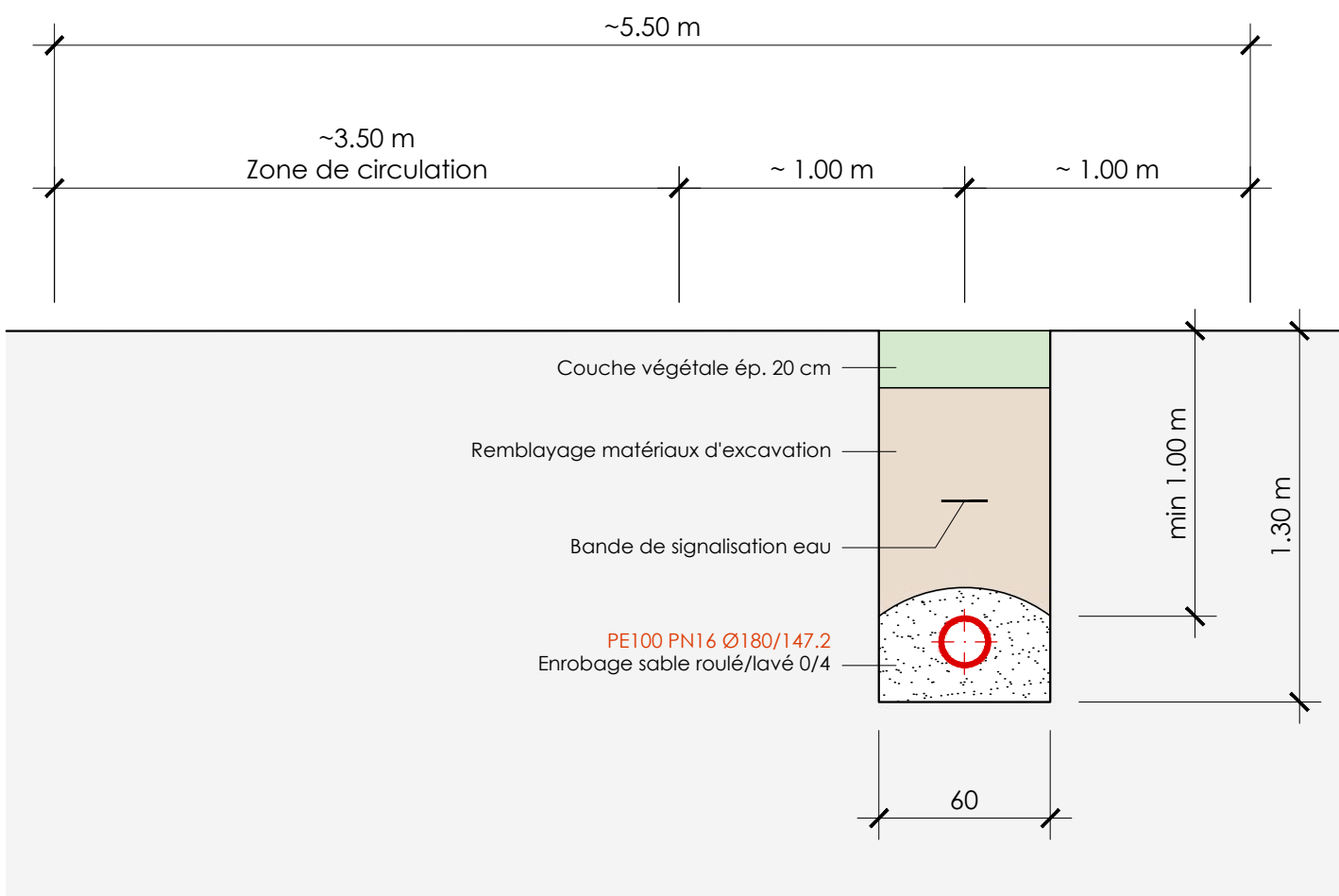


SAVIGNY CENTRE
Connexion réseaux supérieur et inférieur

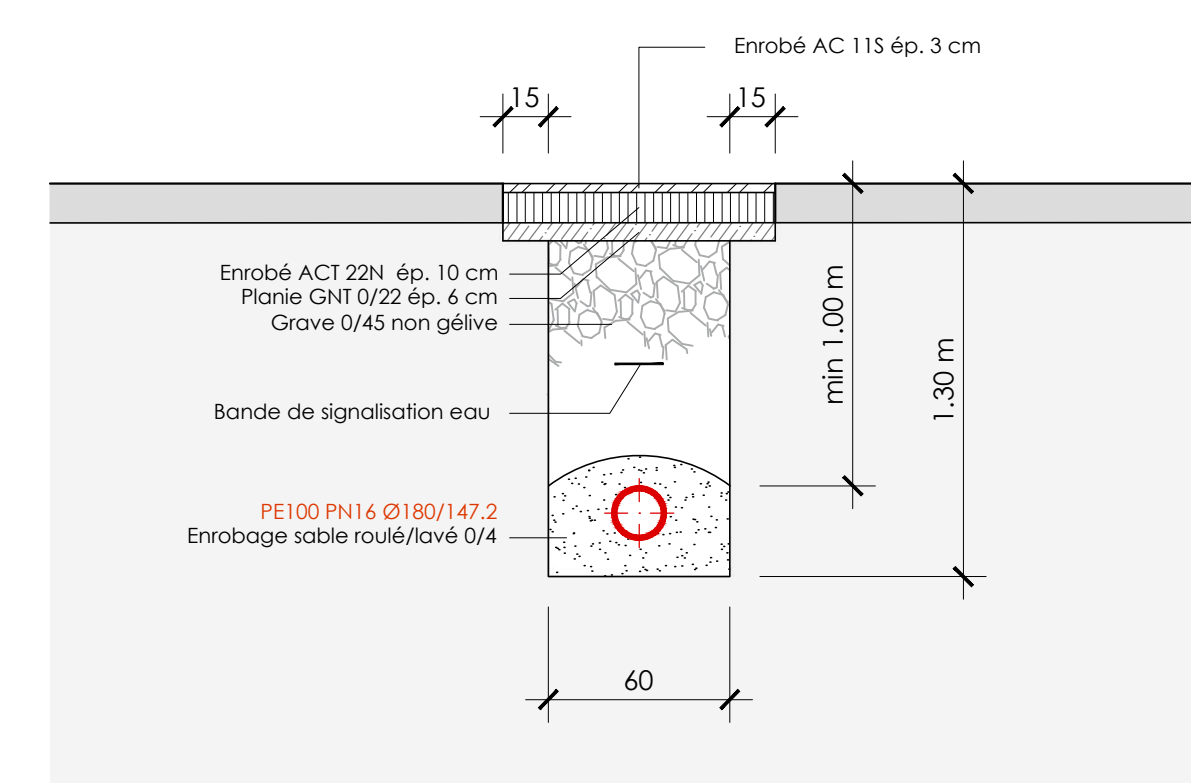
PROFILS TYPES

Format : 126 / 30	Dessiné : 24.04.2026	VMu	Vérifié : 24.04.2026	AWi	APPROBATION	Ech. 1:25
AW INGÉNIEURS - CONSEILS SA Route de Servion 44 - 1083 Mézières/VD Tél. 021 909 07 90 - Fax 021 909 07 91 - Courriel bureau@awi-sa.ch						1904-06-22

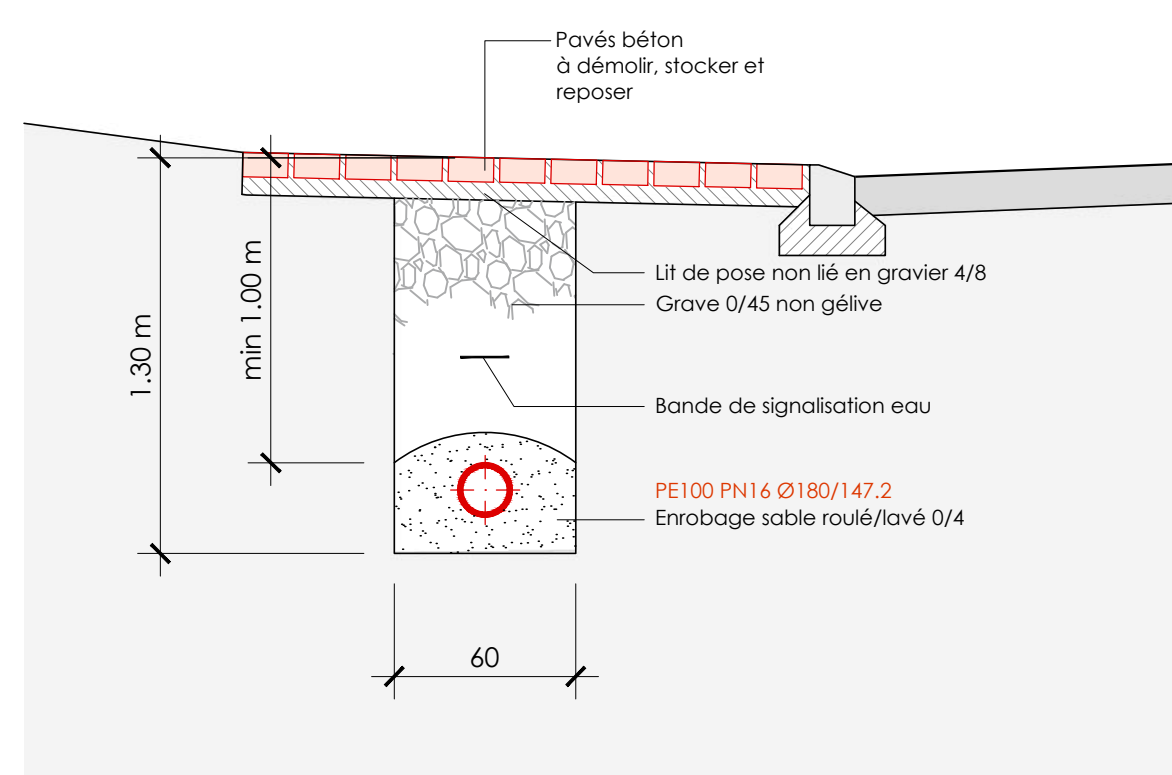
PROFIL TYPE 1 1:25



PROFIL TYPE 2 1:25



PROFIL TYPE 3 1:25



PROFIL TYPE 4 1:25

